

Mairie de Montrond-les-Bains
Place du Général de Gaulle. BP 11
42210 Montrond-les-Bains



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Le 27 janvier 2026

SOMMAIRE

Contenu

Préambule	1
Introduction	3
Présentation du contexte	5
Evolution des dépenses de fonctionnement	16
Evolution des recettes de fonctionnement	21
Evolution des dépenses d'investissement	29
Evolution des recettes d'investissement	32
Evolution et structure de la dette	35
Principaux projets d'investissement pour 2026	39

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Préambule

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le cadre juridique du Rapport d'Orientations Budgétaires est fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L.2312-1 CGCT** qui précise que :

« *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le CGCT précise, en outre, dans son article **D.2312-3** que :

« *A. – Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :*

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Les objectifs du Rapport d'Orientation Budgétaires sont donc de :

- Participer à l'information des élus sur **l'évolution de la situation financière** de la collectivité.
- Informer sur les **évolutions en matière de ressources humaines, de fiscalité et de dette**.
- Permettre à l'assemblée délibérante de **discuter des orientations budgétaires** de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités qui seront déclinées dans le projet de budget primitif.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Introduction

La préparation des orientations budgétaires de l'année 2026 s'inscrit dans un contexte de grande incertitude politique marquée par l'absence de vote d'un budget. Les informations présentées dans ce rapport sont issues du budget proposé par le gouvernement et sont donc sujettes à modifications.

Malgré ce contexte politique national, pour l'année 2026, la volonté des élus de la majorité de la commune de Montrond-les-Bains est de poursuivre les actions entreprises depuis le début du mandat et d'affirmer des axes prioritaires forts qui seront autant de leviers d'actions identifiables aussi bien par la population du territoire que par les partenaires.

L'un des objectifs est de favoriser l'investissement pour réaliser le projet de mandat sur le territoire de la commune dans les domaines de :

- L'amélioration du cadre de vie,
- La poursuite de la rénovation des bâtiments publics,
- Le développement de nouveaux services adaptés à la population,
- La transition énergétique,
- La promotion des atouts et du dynamisme de notre commune.

L'élaboration des orientations budgétaires 2026 s'est construite en fixant des objectifs et en respectant une méthodologie.

Les objectifs ont été fixés autour d'axes qui sont :

- **Des dépenses de fonctionnement contenues et contrôlées,**
- **La poursuite d'une politique des ressources humaines équilibrée,**
- **La poursuite de la baisse de l'endettement**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

- **D'analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper les évolutions budgétaires à venir.**

Les effets du contexte économique ainsi que les éléments contenus dans le projet de Loi de Finances 2026, présentés dans ce rapport, constituent également un élément fort des arbitrages budgétaires à venir.

Ceux-ci sont donc synthétiquement présentées ici, sur la base des grands équilibres du budget primitif 2026 et d'un compte administratif anticipé. De ce fait, ces éléments n'ont donc pas un caractère totalement définitif et peuvent être sujets à de légers réajustements.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Présentation du contexte

CONTEXTE NATIONAL

(Source Groupe BPCE)

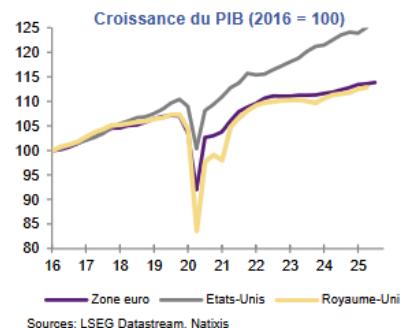
Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, les experts prévoient une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen- Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance.



Zone Euro : une croissance en ordre dispersé

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

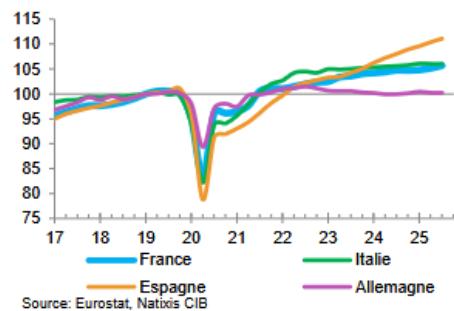
anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,8	1,7

Source: Natixis CIB

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Source: Eurostat, Natixis CIB

gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du

France : l'activité résiste à l'incertitude politique

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

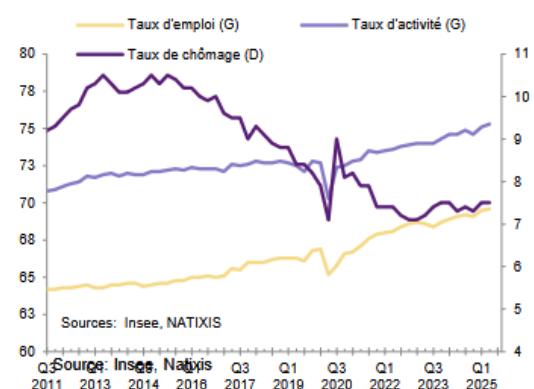
L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15% en février 2025. L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz, l'appréciation de l'euro et la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel

Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (- 60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Evolution du marché du travail



Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur. En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter. Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026

l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé

budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024. La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à

UN CONTEXTE LOCAL MARQUE PAR LES INCERTITUDES ET DE NOUVELLES DEPENSES / PERTES DE RECETTES POUR LES COMMUNES

Le Dotation Globale de Fonctionnement

Dans cet article, le Gouvernement renouvelle sa volonté de favoriser les dispositifs de péréquation au sein de la DGF, afin de rendre sa répartition toujours plus équitable. Ainsi, les majorations 2025 sont reconduites pour 2026 avec une augmentation de 290 millions € des dotations de péréquation des communes : 150 millions € de dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions € de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Afin que le nombre de bénéficiaires soit le plus large possible, cet article renouvelle également la répartition de cette hausse de la DSR au minimum à 60 % sur sa deuxième fraction dite « péréquation », bénéficiant ainsi à la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

La DGF étant stable, le financement de cette hausse de péréquation se fait par un prélèvement de la part « forfaitaire », c'est pourquoi un certain nombre de communes verront leur montant de DGF réduit en 2026.

A noter que pour 2025, la DGF perçue par la commune de Montrond-les-Bains a été réduite à zéro.

Création d'un fonds d'investissement pour les territoires

Cet article propose de regrouper dans un fonds unique trois anciennes dotations d'investissement :

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- La dotation politique de la ville (DPV)
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La création de ce fonds, dont l'attribution est confiée au préfet de département, devrait permettre de simplifier les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités. Les bénéficiaires de ce fonds demeurent les collectivités rurales, mais aussi celles marquées par des difficultés urbaines :

- Les communes et EPCI à fiscalité propre qualifiés de ruraux au sens de l'INSEE
- Les communes et EPCI à fiscalité propre d'outre-mer respectivement de moins de 35 000 habitants et de moins de 150 000 habitants
- Les communes dont la part de population vivant en quartier politique de ville (QPV) est supérieure à 10 %, ainsi que les EPCI dont elles sont membres et exerçant la compétence politique de la ville

Son montant s'élèverait à 1,4 milliard € pour l'année 2026, contre 1,6 milliard € en 2025.

La commune de Montrond-les-Bains était éligible jusqu'à présent à la DETR et à la DSIL.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Nette diminution du fonds vert depuis sa création en 2023

Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 650 millions € en 2026.

Pour rappel, il était de 2 milliards € en 2023 (année de création du fonds), de 2,5 milliards € en 2024 et de 1,15 milliard € en 2025.

La commune de Montrond-les-Bains bénéficie du fonds vert pour ses opérations de réaménagement du Parc thermal et de végétalisation des cours de l'école élémentaire.

Modalités d'attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le PLF propose plusieurs adaptations du FCTVA. Il prévoit notamment d'exclure les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016, afin de recentrer le FCTVA sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local.

A compter de 2026, cette disposition ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles jusqu'ici (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).

L'adoption de cette proposition impactera la commune de Montrond-les-Bains pour plusieurs milliers d'euros.

Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Valeurs locatives des locaux professionnels

La valeur locative des locaux professionnels, utilisée dans l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), repose depuis 2017 sur un tarif par m² en fonction de la catégorie du local. Le prix par m² est calculé en fonction des loyers constatés par zone géographique et est mis à jour périodiquement.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Lors de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de calcul, trois mécanismes sont mis en place jusqu'en 2025 pour limiter les variations trop fortes (un coefficient de neutralisation, un lissage ainsi qu'un « planchonnement »).

La nouvelle actualisation sexennale pour 2027 ne peut pas être mise en œuvre en l'état, et ce d'autant plus avec l'arrêt des trois mécanismes de correction cités ci-dessus.

Afin d'éviter des variations trop fortes, cet article propose :

- Une actualisation des règles du coefficient de neutralisation
- Un nouveau lissage des valeurs locatives sur 6 ans
- Le prolongement du « planchonnement » pour 1 an

Valeurs locatives des locaux d'habitation

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation commence par un recensement des loyers pratiqués par les bailleurs afin d'établir des tarifs par m^2 en fonction du secteur géographique. Sur cette base, le Gouvernement doit réaliser un rapport listant les impacts de la révision avant le 1er septembre 2026.

Les travaux de détermination des nouvelles valeurs locatives doivent avoir lieu ensuite afin que ces dernières s'appliquent dès le 1er janvier 2028.

Cette démarche étant proche de celle concernant les locaux professionnels, il est recommandé de s'en inspirer pour améliorer les démarches à réaliser. Ainsi, il est proposé de décaler de trois ans la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour bénéficier de suffisamment de recul :

- Le recensement des loyers serait repoussé à 2028
- Le rapport sur les impacts de cette révision est attendu pour le 1er septembre 2029
- Les nouvelles valeurs seraient utilisées dans les bases d'imposition à compte de 2031

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Verdissement de la fiscalité sur les déchets

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) a été instituée par la loi de finances 1999 avec pour objectif d'optimiser la gestion des déchets, en favorisant tri et recyclage, et de réduire la quantité de déchets non valorisables. Elle est due par les entreprises ayant une activité polluante ou utilisant des produits polluants. Elle est constituée de quatre composantes : la TGAP sur les déchets (dangereux et non dangereux), la TGAP sur l'émission de substances polluantes, la TGAP sur les lessives et la TGAP sur les matériaux d'extraction.

La loi de finances pour 2019 a simplifié cette taxe et fixé une trajectoire d'augmentation jusqu'en 2025 qui aboutit à appliquer actuellement un tarif de 65 € par tonne de déchets enfouis et un tarif de 25 € par tonne de déchets incinérés. Afin de réduire davantage la quantité de déchets enfouis ou incinérés, le PLF prolonge cette trajectoire haussière jusqu'en 2030 impactant les entreprises assujetties et indirectement les collectivités.

De plus, le PLF prévoit également une mesure de simplification, avec l'application d'un taux de TVA à 5,5 % pour l'ensemble des prestations achetées par les collectivités en matière de collecte et de traitement des déchets, contrairement à aujourd'hui où deux taux de TVA existent : 5,5 % pour la collecte séparée, le tri et la valorisation matière et 10 % pour les autres modes de collecte et de traitement.

Enfin, cet article propose la création d'un nouvel impôt sur les emballages en plastique non recyclés. En effet, un objectif de recyclage des emballages en plastique de 50 % à horizon 2025 avait été fixé par le parlement européen en 2018. La France se situant nettement en dessous de cet objectif avec un taux de 25,9 % en 2023, paye des pénalités à l'Union Européenne.

Afin de responsabiliser les entreprises mettant sur le marché les emballages en plastique, le PLF propose cette taxe sur les emballages en plastiques non recyclés de 30 € par tonne en 2026, avec une progression jusqu'à 150 € en 2030

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Anticipation de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La LFI 2021 avait initié l'allégement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE. La LFI 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises (taux 2023 réduit puis suppression complète en 2024). Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE est effective dès 2023 et compensée par une fraction de TVA nationale, la part de CVAE perçue à partir de 2023 étant affectée au budget de l'État.

La LFI 2024 a aménagé la suppression de la CVAE avec une réduction progressive du taux maximum (0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026) pour une suppression totale en 2027. La LFI 2025 reporte de trois ans la suppression de la CVAE : le taux maximum 2024 est conservé jusqu'en 2027 (0,28 %), avant la diminution progressive (0,19 % en 2028 et 0,09 % en 2029) pour une suppression totale en 2030.

Comme pour les LFI précédentes, cet article n'impacte pas les collectivités puisqu'il ne propose pas de retour arrière sur l'affectation de la CVAE au budget de l'État.

La proposition faite dans cet article impacte les entreprises car la suppression de la CVAE est anticipée par rapport à la mesure de la LFI 2025 : au lieu d'intervenir en 2030, la disparition serait pour l'année 2028.

Ainsi, le taux maximum sera de 0,19 % en 2026 puis de 0,09 % en 2027.

Par conséquent, le plafonnement de la contribution économique territoriale (CFE + CVAE) est adapté aux modifications de taux de la CVAE : il diminue aussi progressivement pour ne porter que sur la CFE à partir de 2028.

Nouveau DILICO* 2 pour l'année 2026

Cet article du PLF 2026 renouvelle la mise en œuvre du dispositif de lissage mais avec quelques ajustements d'où la dénomination de DILICO 2. L'objectif reste le même, associer les collectivités au redressement des finances publiques, mais avec de nouvelles modalités :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

- le montant passe d'1 à 2 milliards €
- le prélèvement est opéré en priorité sur les douzièmes de fiscalité et / ou sur les fractions de TVA, mais également si insuffisant sur les attributions de DGF et le PSR « locaux industriels »
- la part dédiée à la péréquation, et non reversée aux collectivités, passe de 10 à 20%
- les versements ne sont plus lissés sur 3 ans (90 % soit 30 %/an) mais sur 5 ans (80 % soit 16 %/an)
- la mise en œuvre des versements est conditionnée :
 - o en intégralité si l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors emprunts et dettes assimilées) du budget principal entre les comptes de clôture 2024 et 2025 est inférieure ou égale à l'évolution du PIB. Ce comparatif est réalisé au niveau des catégories de collectivités.
 - o partiellement si cette même évolution des dépenses est inférieure ou égale à l'évolution du PIB +1 %. Ce versement est pondéré de la différence entre les deux évolutions comparées et individualisé par collectivité (et non sur l'ensemble de la catégorie de collectivités).

Les contributions du DILICO 2 demeurent en trois parties mais les modalités pour définir les collectivités contributrices sont partiellement revues pour les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Pour les communes, un indice synthétique de ressources et de charges est calculé et composé ainsi : 75 % du rapport entre le potentiel financier par habitant de la commune et le potentiel financier moyen par habitant des communes et 25 % du rapport entre le revenu moyen par habitant de la commune et le revenu moyen par habitants des communes.

Les communes contributrices sont celles dont l'indice synthétique est supérieur à 100 % (110 % en 2025) de l'indice moyen des communes.

Les 720 millions € sont répartis entre les communes contributrices en fonction de leur population multipliée par l'écart relatif entre l'indice de la commune et 100 % de l'indice moyen des communes, à l'exception de quelques communes.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

La contribution des communes ne peut dépasser 2 % des recettes réelles de fonctionnement du compte de clôture 2023 du budget principal et elle ne sera pas due si elle est inférieure à 1 000 € : dans ces deux cas, l'ajustement est réalisé sur la contribution supportée par les autres communes.

La commune de Montrond-les-Bains n'était pas concernée par la première version de cette contribution. Nous n'avons pas encore de visibilité pour savoir si elle sera impactée par cette nouvelle mouture.

Données complémentaires 2026

Point d'indice de la fonction publique (1er juillet 2023) Valeur mensuelle : 4,92 €
Montant annuel (indice 100) : 5 907,34 €

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2026 : 0,8 %

2025 : 1,7 %

2024 : 3,9 %

2023 : 7,1 %

2022 : 3,4 %

Hausse de 4 points du taux de cotisation à la CNRACL. Cette hausse vient se cumuler à celle équivalente déjà réalisée en 2025 et qui avait impacté la commune de Montrond-les-Bains à hauteur de 40 000 €. Pour l'année 2026, l'impact sera donc de 80 000 €, soit une hausse de plus de 3 % des dépenses de personnel. Pour mémoire, une nouvelle hausse du même montant doit avoir lieu en 2027.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Evolution des dépenses de fonctionnement

EVOLUTION GENERALE

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses de fonctionnement sur la période 2021 – 2025.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé Pro. 2025
012 - Charges de personnel	1 983 210,65 €	2 120 187,19 €	2 294 197,63 €	2 350 738,94 €	2 518 122,00 €
6419 - Remboursement rému. Personnel	77 982,11 €	60 896,30 €	113 526,97 €	129 839,99 €	108 051,35 €
011 - Charges à caractère général	1 180 918,85 €	1 293 631,59 €	1 299 461,94 €	1 485 875,73 €	1 505 000,00 €
014 - Atténuations de produits	121,00 €	125,00 €	134,00 €	21 605,00 €	17 358,00 €
65 - Autres charges gestion courante	1 179 927,66 €	1 500 198,71 €	1 145 959,56 €	945 586,02 €	970 007,11 €
Charges de fonctionnement courant	4 265 954,05 €	4 852 996,19 €	4 625 958,16 €	4 630 755,70 €	4 867 719,76 €

Les dépenses ont diminué de façon importante en 2020 et 2021 avec les effets de la crise sanitaire. Elles sont restées stables entre 2023 et 2024. **On peut observer une hausse des dépenses entre 2024 et 2025 à 4 867 719 € (+4,6 %).**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

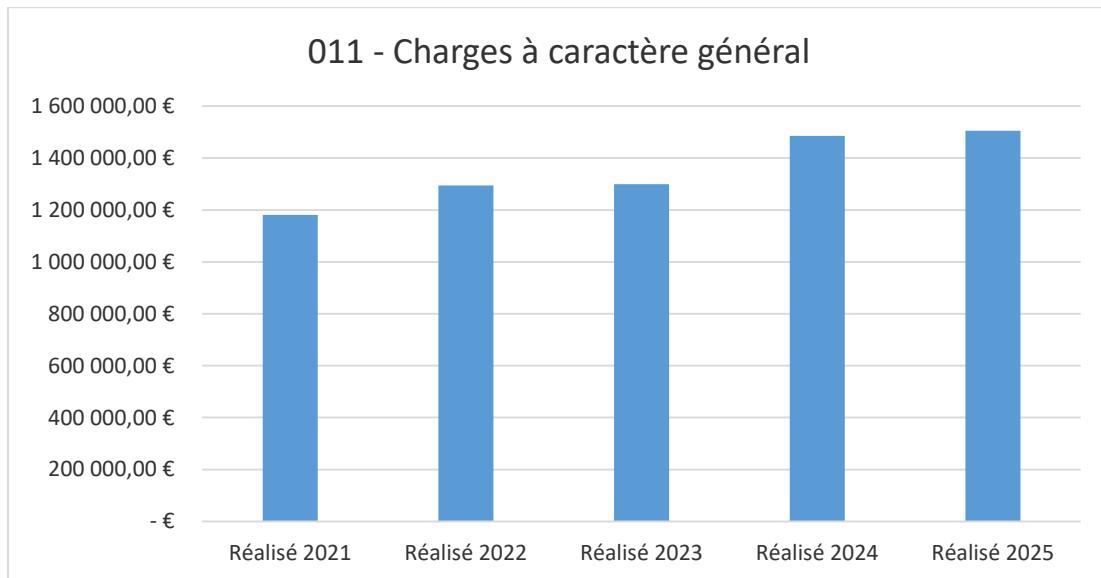
Les dépenses à caractère général regroupent les dépenses de fonctionnement courant de la commune (eau, électricité, chauffage, carburant, fournitures, ...). Elles se sont élevées à **1 505 000 €**, soit une légère augmentation de 2 % par rapport à l'année précédent.

Toutefois, cette augmentation est à relativiser suite à l'intégration de certaines dépenses sur ce chapitre :

- 40 000 € de dépenses d'électricité en plus (contrat du SIEL en forte hausse)
- 7 000 € de hausse des dépenses d'alimentation à 151 618 €
- 7 000 € de hausse des primes d'assurance à 50 938 €
- 15 000 € de hausse pour les catalogues et imprimés

A noter, certaines baisses de dépenses :

- - 10 000 € de dépenses pour les fêtes et cérémonies
- - 13 000 € d'honoraires



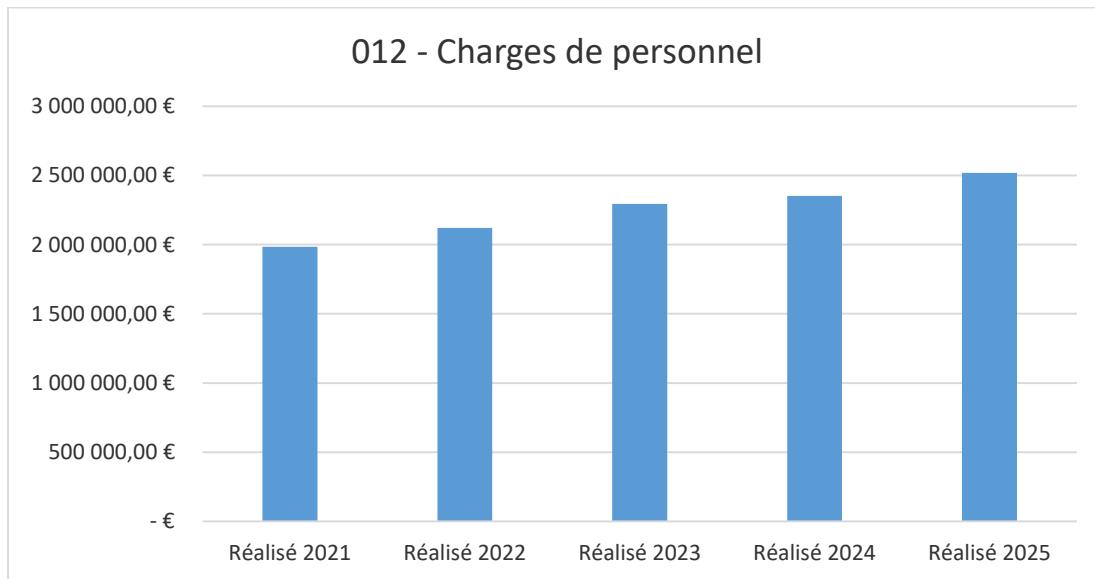
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Il est anticipé une légère augmentation des dépenses pour l'année 2026, afin de tenir compte de l'inflation. Certains marchés publics (alimentation, fourniture électricité, ...) vont être soit relancés, soit connaître des évolutions tarifaires.

CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Les dépenses de personnel ont augmenté avec une hausse de 7 % à **2 505 000 €**. A noter notamment :

- Une hausse de 48 000 € des cotisations retraite
- La création d'un mi-temps pour le service communication
- Recrutement d'une alternante (en CDD depuis septembre 2025) pour le service urbanisme
- Recrutement d'un policier municipal
- Une personne en période préparatoire au reclassement
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié aux passages d'échelon des agents ainsi qu'aux différents avancements de grade.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'année 2025 reste également marquée par un absentéisme important, ce qui a imposé le recrutement d'agents contractuels remplaçants.

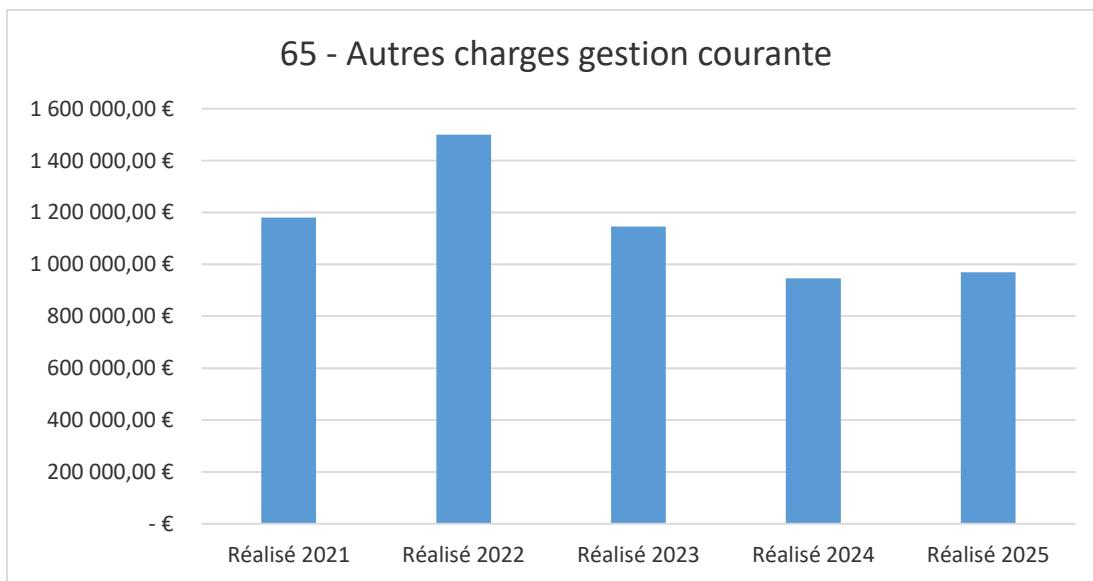
Pour 2026, la chapitre 012 sera, comme en 2025, marqué par une hausse.

Les principales modifications sont :

- Evolution du GVT de 1,5 points
- Certains remplacements pour des agents en arrêt de travail
- CDD au service urbanisme sur une année complète
- Augmentation des cotisations retraites (40 000 €)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Les dépenses imputées au chapitre 65 sont en légère hausse à **970 000 €**.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'année 2024 a été marquée par la prise en charge par CCFE de la cotisation SDIS. De même, une partie des charges liées à l'éclairage public ont été transférées au chapitre 011. A l'inverse, la participation versée pour le fonctionnement de la DSP des Foréziales, précédemment imputée au chapitre 67, est prise en compte à l'article 65743 depuis 2024.

Ce chapitre regroupe notamment :

- Les indemnités aux élus (117 658 €) et les cotisations correspondantes (23 500 €)
- Les subventions accordées aux associations (374 829 €)
- La subvention au CCAS (29 175 €)
- La maintenance de l'éclairage public géré par le SIEL (66 000 €). Pour mémoire, la consommation est passée de 550 000 kwh à 338 000 kwh en 2024 avec la mise en place de l'extinction nocturne, cependant le prix au kwh a quasiment doublé.
- La participation versée pour le fonctionnement de la DSP des Foréziales (308 728€)

Pour 2026, il sera proposé **un maintien de ces dépenses**.

Il sera proposé une hausse des subventions de 2 %.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)

Le chapitre 67 était composé principalement de la rémunération versée au concessionnaire de la Délégation de Service Public des Foréziales jusqu'en 2023. Depuis 2024, aucune dépense n'a été comptabilisé sur ce chapitre.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Evolution des recettes de fonctionnement

EVOLUTION GENERALE

Le tableau ci-dessous récapitule les recettes de fonctionnement sur la période 2020 – 2024.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé Pro. 2025
70 - Produits des services	150 248,21 €	179 623,00 €	258 412,41 €	265 123,83 €	281 531,62 €
73 - Impôts et taxes	4 989 001,18 €	6 065 557,09 €	6 347 310,64 €	6 363 795,28 €	6 373 968,29 €
74 - Dotation et participation	954 710,42 €	248 128,02 €	222 600,20 €	213 209,84 €	270 031,79 €
75 - Autres produits gestion courante	373 080,36 €	403 968,73 €	366 462,57 €	378 810,98 €	527 422,32 €
Produits de fonctionnement courant	6 467 161,17 €	6 897 401,84 €	7 194 919,82 €	7 242 544,93 €	7 470 312,02 €

Les recettes sont quasiment stables depuis 2023. L'année 2025 est toutefois marquée par une hausse importante non récurrente, liée à la clôture de la ZAC Château Bords de Loire (144 712 €). Hors cet élément exceptionnel, les recettes s'élèvent à **7 325 600 €**

ATTENUATION DE CHARGES (COMPTE 013)

Les recettes liées aux atténuations de charges sont en hausse à **108 051 €** en 2025. Elles correspondent aux remboursements de l'assurance pour les risques statutaires liés aux maladies, congés maternités et accident du travail.

Pour 2026, il sera prévu une recette moyenne de 90 000 €.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (COMPTE 70)

Les produits de ce chapitre sont légère augmentation en 2025 à **281 000 €**.

On peut constater une stabilité des droits versés pour la restauration scolaire et le périscolaire (146 000 €).

A noter que les encaissements du château sont également stables à 55 000 €.

Pour 2026, il sera prévu une stabilisation des encaissements par rapport à 2025.

IMPOTS ET TAXES (COMPTE 73) ET FISCALITE DIRECTE LOCALE (COMPTE 731)

Les produits des chapitres 73 et 731 sont en hausse de 10 000 € entre 2024 et 2025 à **6 374 000 €**.

Le prélèvement sur les produits des jeux marque une très légère baisse de 9 000 € par rapport à 2024 à **2 343 000 €**.

Comme attendu, la taxe sur l'électricité est en baisse (118 000 €) et celle sur les droits de mutations est en hausse de 43 000 € à (256 000 €) malgré les difficultés rencontrées par le secteur immobilier sur l'année 2025.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
73 et 731 Impôts et taxes	4 989 001,18 €	6 065 557,09 €	6 347 310,64 €	6 363 795,28 €	6 373 968,29 €
dont contri. Directes	2 129 756,00 €	2 239 007,00 €	2 414 135,00 €	2 522 791,00 €	2 523 657,00 €
dont compen.	580 114,00 €	592 914,00 €	592 914,00 €	652 998,00 €	639 677,73 €
dont reversement du prélèvement de l'Etat sur PBJ	387 433,00 €	358 140,00 €	455 396,55 €	465 943,61 €	480 676,46 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

dont remboursement TEOM	2 107,00 €	2 179,00 €	3 152,00 €	- €	- €
dont droit de place	10 285,45 €	12 879,85 €	11 762,13 €	15 579,43 €	11 826,82 €
dont taxe élec.	123 796,55 €	136 812,05 €	203 250,75 €	140 976,24 €	118 261,28 €
dont prélèvement sur les produits et jeux	1 467 407,73 €	2 439 833,46 €	2 454 521,00 €	2 352 250,00 €	2 343 375,00 €
dont TLPE	376,80 €	627,27 €	646,62 €	- €	- €
dont taxe addelle droit de mutation et taxe publicité	287 724,65 €	283 164,46 €	211 532,59 €	213 257,00 €	256 494,00 €

Concernant les contributions directes, il faut rappeler que la commune, depuis 2021, ne bénéficie plus principalement que du versement de la taxe foncière, suite à la suppression de la taxe d'habitation à l'exception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le montant de cette contribution s'élève à 2 523 657 €.

Stables depuis le début du mandat, les taux s'élèvent en 2025 à :

- **Pour la taxe foncière bâtie : 34,14 %**
- **Pour la taxe foncière non bâtie : 34,33 %**

Pour 2026, il sera proposé de bâtir un budget sur les hypothèses suivantes :

- **Maintien des taux de taxe foncière.**
- **Prudence sur le prélèvement sur les produits des jeux avec une inscription budgétaire en baisse de 5 % par rapport au réalisé 2025**
- **Prudence sur les autres éléments de recettes, notamment les droits de mutation et la taxe sur l'électricité qui peuvent assez fortement varier d'une année sur l'autre.**
- **Augmentation des bases d'imposition de 0,8 %**
- **Baisse des compensations versées par CCFE.**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Simulation de recettes pour 2026 :

	Réalisé 2025	Prév. 2026
73+731 - Impôts et taxes / fiscalité	6 373 968,29 €	6 168 199,82 €
dont contri. Directes	2 523 657,00 €	2 548 893,57 €
dont compen.	639 677,73 €	610 000,00 €
dont versement du prélèvement de l'Etat sur PBJ	480 676,46 €	390 000,00 €
dont remboursement TEOM	- €	2 100,00 €
dont droit de place	11 826,82 €	11 000,00 €
dont taxe élec.	118 261,28 €	110 000,00 €
dont prélèvement sur les produits et jeux	2 343 375,00 €	2 226 000 €
dont TLPE	- €	- €
dont taxe addel droit de mutation et taxe publicité	256 494,00 €	210 000,00 €

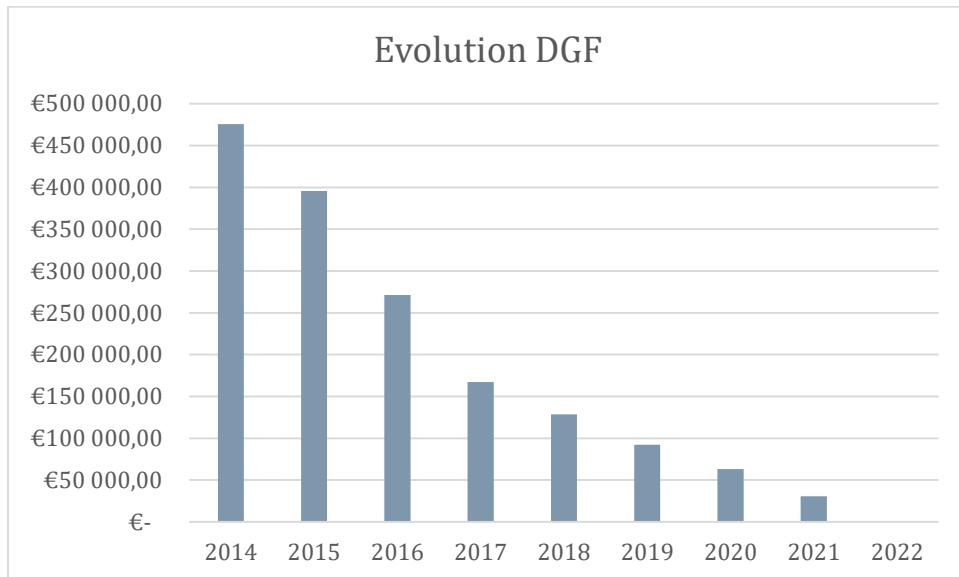
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (COMPTE 74)

Ce chapitre est en hausse à **270 000 €**, notamment liés aux compensations versées par l'Etat (+50 000 €).

Les dotations sont en légère baisse, sauf la dotation de solidarité rurale. La seule exception notable est la Dotation Globale de Fonctionnement qui a baissé très fortement depuis 10 ans et est maintenant **nulle**.

Enfin, la commune a perçu **12 500 €** au titre des aides de l'Etat pour l'embauche d'un conseiller numérique et **20 328 €** de dotation pour les titres sécurisés.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (COMPTE 75)

Ce chapitre recouvre principalement les encaissements de loyer.

Le montant est en forte hausse d'une année sur l'autre à **527 422 €**. A noter toutefois que ce chiffre tient compte du versement d'un solde de la ZAC Château Bords de Loire de 144 712 €. Hors, cet élément exceptionnel, les produits encaissés au compte 75 s'élèvent à 382 710 €, stables par rapport à 2024.

Pour 2026, il sera prévu une stabilité de ce chapitre à 370 000 €.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

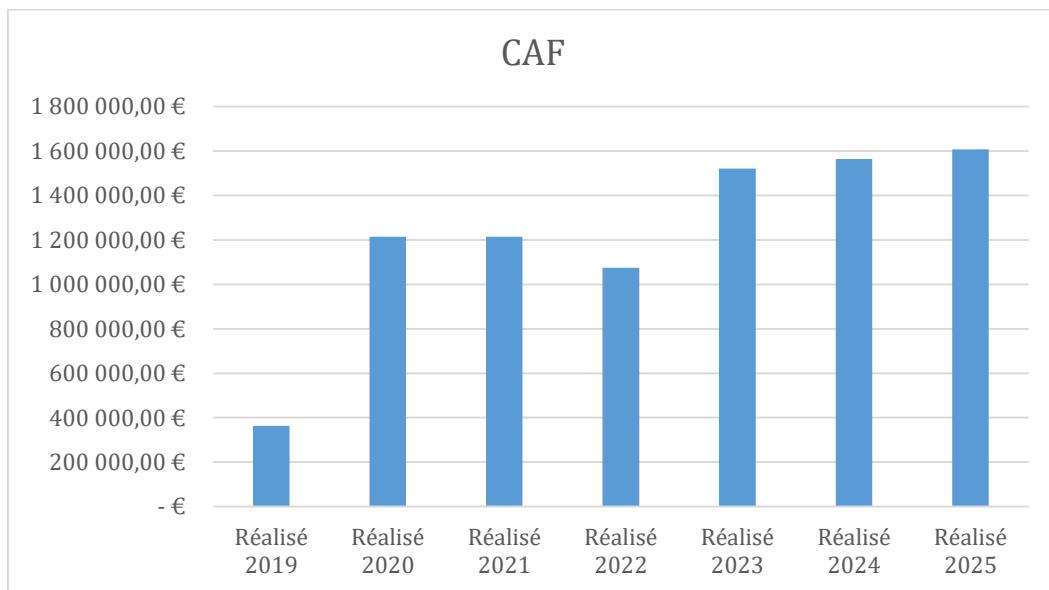
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF brute permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). La CAF nette s'obtient en soustrayant le remboursement de la dette à la CAF brute.

Pour l'année 2025, la CAF nette ressort à **1 607 000 €**, en hausse par rapport à 2023 (1 520 000 €) et 2024 (1 564 000 €). Il s'agit de la CAF la plus importante depuis 6 ans.

Pour 2026, il est anticipé une baisse de la CAF liée à l'inflation et aux augmentations de dépenses qui en découle, ainsi qu'à une augmentation moindre des recettes.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé Prov. 2025
70 - Produits des services	150 248,21 €	179 623,00 €	258 412,41 €	265 123,83 €	281 531,62 €
73 et 731- Impôts et taxes	4 989 001,18 €	6 065 557,09 €	6 347 310,64 €	6 363 795,28 €	6 373 968,29 €
74 - Dotation et participation	954 710,42 €	248 128,02 €	222 600,20 €	213 209,84 €	270 031,79 €
75 - Autres produits gestion courante	373 080,36 €	403 968,73 €	366 462,57 €	378 810,98 €	527 422,32 €
Produits de fonctionnement courant	6 467 161,17 €	6 897 401,84 €	7 194 919,82 €	7 242 544,93 €	7 470 312,02 €
012 - Charges de personnel	1 983 210,65 €	2 120 187,19 €	2 294 197,63 €	2 350 738,94 €	2 518 122,00 €
6419 - Remboursement rému. Personnel	77 982,11 €	60 896,30 €	113 526,97 €	129 839,99 €	108 051,35 €
011 - Charges à caractère générale	1 180 918,85 €	1 293 631,59 €	1 299 461,94 €	1 485 875,73 €	1 505 000,00 €
014 - Atténuations de produits	121,00 €	125,00 €	134,00 €	21 605,00 €	17 358,00 €
65 - Autres charges gestion courante	1 179 927,66 €	1 500 198,71 €	1 145 959,56 €	945 586,02 €	970 007,11 €
Charges de fonctionnement courant	4 265 954,05 €	4 852 996,19 €	4 625 958,16 €	4 630 755,70 €	4 867 719,76 €
Excédent brut de fonctionnement	2 201 207,12 €	2 044 405,65 €	2 568 961,66 €	2 611 789,23 €	2 602 592,26 €
66 - Charges financières	195 179,10 €	176 664,67 €	250 157,79 €	244 902,49 €	191 000,53 €
77 - Produits exceptionnels	1 511,64 €	445,31 €	- €	- €	2 252,24 €
76 - Produits financiers					1 423,84 €
67 - Charges exceptionnelles	1 383,80 €	- €	- €	55,00 €	- €
68 - Provisions		- €	- €	- €	872,00 €
78 - Reprise sur provisions	- €	- €	- €	- €	- €
Capacité d'autofinancement brute	2 006 155,86 €	1 868 186,29 €	2 318 803,87 €	2 366 831,74 €	2 414 395,81 €
16 - Remb. emprunts	791 582,99 €	794 303,97 €	798 665,75 €	802 417,81 €	807 071,72 €
Capacité d'autofinancement nette	1 214 572,87 €	1 073 882,32 €	1 520 138,12 €	1 564 413,93 €	1 607 324,09 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement de 2026 à 2028 avec une hypothèse d'augmentation des charges de 3 % et de 5 % sur le personnel.

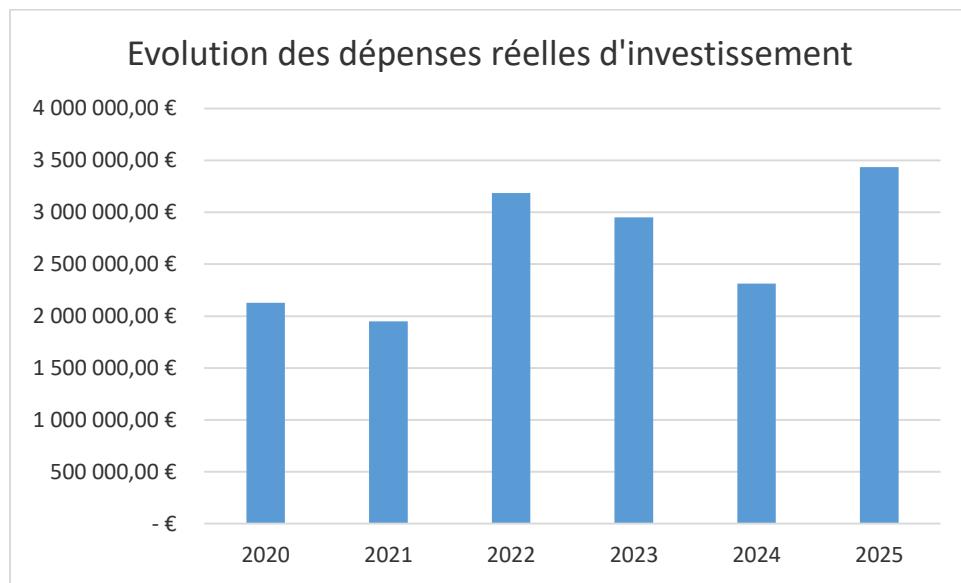
	Prov. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027
70 - Produits des services	281 531,62 €	250 000,00 €	250 000,00 €
73 - Impôts et taxes	6 373 968,29 €	6 168 199,82 €	6 062 378,44 €
74 - Dotation et participation	270 031,79 €	235 914,15 €	231 735,57 €
75 - Autres produits gestion courante	527 422,32 €	370 000,00 €	370 000,00 €
Produits de fonctionnement courant	7 470 312,02 €	7 027 113,97 €	6 917 114,01 €
012 - Charges de personnel	2 518 122,00 €	2 644 028,10 €	2 776 229,51 €
6419 - Remboursement rému. Personnel	108 051,35 €	90 000,00 €	70 000,00 €
011 - Charges à caractère générale	1 505 000,00 €	1 550 150,00 €	1 596 654,50 €
014 - Atténuations de produits	17 358,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	970 007,11 €	999 107,32 €	1 029 080,54 €
Charges de fonctionnement courant	4 867 719,76 €	5 100 285,42 €	5 328 964,55 €
Excédent brut de fonctionnement	2 602 592,26 €	1 926 828,55 €	1 588 149,46 €
66 - Charges financières	191 000,53 €	165 000,00 €	130 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	2 252,24 €	6 000,00 €	6 000,00 €
76 - Produits financiers	1 423,84 €		
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
68 - Provisions	872,00 €	- €	- €
78 - Reprise sur provisions	- €	- €	- €
Capacité d'autofinancement brute	2 414 395,81 €	1 682 828,55 €	1 344 149,46 €
16 - Remb. emprunts	807 071,72 €	800 000,00 €	785 000,00 €
Capacité d'autofinancement nette	1 607 324,09 €	882 828,55 €	679 149,46 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Evolution des dépenses d'investissement

LE MAINTIEN D'UN INVESTISSEMENT CONSEQUENT

Après des années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire, les années 2022 et 2023 avaient été marquées par une forte accélération des investissements et 2024 par une relative baisse. L'année 2025 représente une hausse importante de l'investissement à **3 436 000 €, ce qui en fait l'année la plus importante en terme d'investissement sur le mandat. Entre 2020 et 2025, ce sont ainsi 16 millions d'euros qui auront été investis par la commune sur son territoire.**



Les principales dépenses ont concerné :

- 240 000 € d'éclairage public (passage en LED et travaux d'enfouissement)
- 40 000 € pour l'acquisition de la dernière parcelle de la voie verte auprès de la SNCF
- 95 000 € pour le remplacement des fenêtres de l'Hôtel de ville
- 30 000 € pour la reprise de concessions perpétuelles dans le cimetière
- 185 000 € pour l'aménagement de la Maison des services
- 1 350 000 € de travaux de voirie et d'aménagements paysagers

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

- 50 000 € pour l'installation de caméras de vidéo-protection, de création d'un espace de supervision et de mise en place de la fibre sur les caméras
- 160 000 € pour l'acquisition de matériel
- 280 000 € pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- 500 000 € pour la rénovation du Parc thermal

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le programme politique de l'équipe majoritaire se traduit au niveau financier par un étalement des dépenses sur l'ensemble du mandat afin de permettre une réalisation effective de l'ensemble des promesses de campagne, en limitant le recours à l'emprunt.

Pour l'année 2026, il n'est pas prévu de réalisation effective d'un emprunt, même si l'inscription d'un emprunt d'équilibre s'avèrera nécessaire pour équilibrer la proposition de budget d'investissement. La réalisation d'une ligne de trésorerie en milieu d'année sera proposée afin de tenir compte des délais de versements des subventions attendues.

	2026	2027
Culture et patrimoine	268 500,00 €	81 000,00 €
Voirie et espaces publics	306 500,00 €	1 410 000,00 €
Environnement	123 000,00 €	780 000,00 €
Matériel	128 000,00 €	132 000,00 €
Bâtiment	432 250,00 €	476 000,00 €
Sport Jeunesse et vie associative	64 100,00 €	90 000,00 €
Communication	13 000,00 €	20 000,00 €
Commerces et manifestations	22 000,00 €	20 000,00 €
Ecoles et périscolaire	3 033 964,91 €	634 500,00 €
Sécurité	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL (hors RAR)	4 463 614,91 €	3 703 600 €

La volonté est de ne pas investir au-delà des capacités normales de la commune, tout en permettant le financement des principaux nouveaux équipements et aménagements.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

A noter également que pour l'année 2026, le budget d'investissement comprendra **800 377€** de restes à réaliser de 2025, c'est-à-dire de dépenses d'investissement engagées sur l'année 2025 mais non encore payées.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Evolution des recettes d'investissement

FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA est la principale recette propre de la section d'investissement.

Pour mémoire, il est basé sur les investissements réalisés l'année précédent celle de son versement. Le taux appliqué est de 16,404 %.

Il a représenté un montant de **292 232,32 €** pour 2025.

Ce montant est en baisse par rapport à 2024 (383 717,15 €).

Depuis 2023, le FCTVA est traité de façon automatisée : son versement a été automatisé et basé sur les montants réalisés sur le Compte de Gestion tenu par le Trésorier. Le versement continue d'être réalisé avec une année de décalage.

TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est une taxe versée par les pétitionnaires se voyant accorder certaines autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, ...). Elle est donc directement liée aux nouvelles constructions sur la commune.

Son montant 2024 s'est élevé à **24 861 €**. Il s'agit d'une baisse importante liée aux effets de la crise immobilière. Par ailleurs, le PLU, devançant les nouvelles obligations liées au zéro artificialisation nette, ne permet qu'une ouverture très réduite de nouveaux terrains à la construction. La taxe d'aménagement sera donc de plus en plus liée à la réalisation d'opérations de construction d'immeubles.

A noter que depuis 2021, le taux de la taxe d'aménagement s'élève à 5 %.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ce chapitre regroupe les subventions reçues par la commune pour l'aider à financer ses opérations d'investissement.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

En 2025, les subventions suivantes ont été versées à la commune :

- **8 876 €** de l'Etat pour l'aménagement d'un cheminement de long de la rue de la Loire
- **139 928,68 €** de la Région pour la rénovation du Parc thermal
- **108 000 €** de l'Etat pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- **145 019 €** de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement d'un skate park et d'un terrain de Foot 5
- **41 266 €** de l'Etat pour la rénovation du Parc thermal
- **108 420 €** de CCFE pour l'aménagement de la voie verte à hauteur de la rue Frénéat
- **5 260 €** de la Région pour la mise en place de trois caméras
- **71 765 €** de la Région pour les travaux de restauration du Château
- **6 850 €** de la Région pour la création d'un espace de supervision pour la vidéo-protection
- **367,50 €** de l'Agence de l'eau pour la réalisation d'une étude sur la réutilisation des eaux issues de la station d'épuration

Soit un total de **635 752,18 €** de subvention.

Pour 2026, il sera proposé d'inscrire au Budget Primitif les subventions suivantes (en restes à réaliser de recettes 2025 ou en nouvelles inscriptions) :

- **310 071,32 €** de la Région pour la rénovation du Parc thermal
- **233 734 €** de l'Etat pour la rénovation du Parc thermal
- **252 000 €** de l'Etat pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- **200 000 €** de la Région pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- **255 600 €** du Département pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- **270 000 €** de la Caf pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- **2 000 €** du FIPD pour la mise en place de caméras
- **20 952,45 €** de l'ADEME pour la labellisation Territoire engagé pour la transition énergétique
- **108 420 €** de CCFE pour l'aménagement de la voie verte à hauteur de la rue Frénéat
- **5 000 €** de CCFE pour le remplacement des fenêtres de l'Hôtel de ville

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

- **150 000 €** de CCFE pour la rénovation de l'immeuble du restaurant du château
- **143 956 €** de l'Etat pour la végétalisation des cours de l'école élémentaire
- **6 857 €** du département pour le réaménagement de l'espace jeunesse de la médiathèque
- **5 847 €** du département pour l'accessibilité de la médiathèque
- **128 540 €** du département pour la prolongation de la voie verte

En tout, une enveloppe de **2 092 977,77 €** de subventions sera proposée à l'inscription sur le Budget Primitif 2025.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

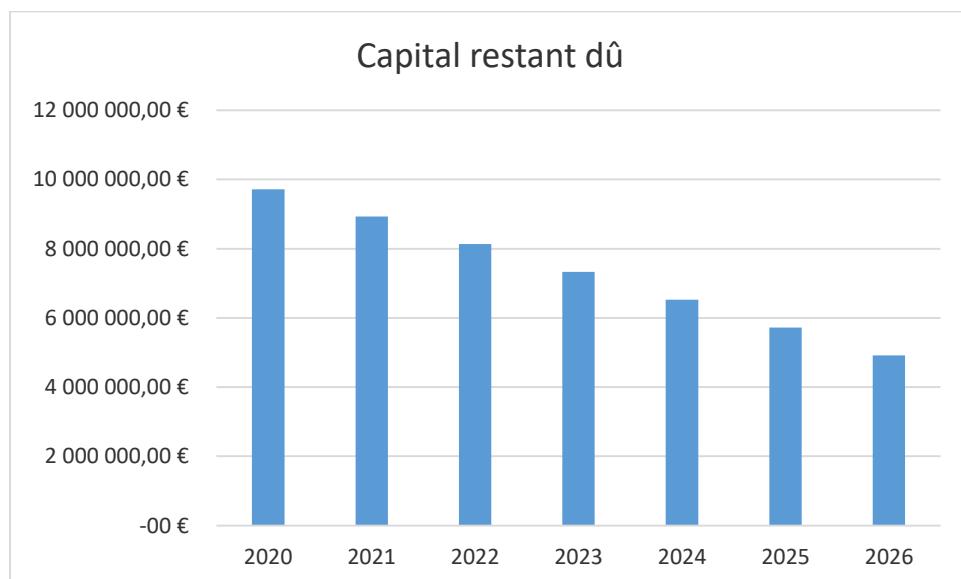
Evolution et structure de la dette

DONNEES SYNTHETIQUES DU STOCK DE LA DETTE

Données générales

Au 31 décembre 2025, la dette totale de la commune s'élève à 5 725 249 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû	9 718 540 €	8 928 957 €	8 131 900 €	7 333 987 €	6 531 569 €	5 725 249 €
Intérêts	202 534 €	196 972 €	171 655 €	245 643 €	197 256 €	148 931 €
Capital	752 243 €	791 583 €	795 056 €	797 913 €	806 319 €	803 188 €
Annuité	954 777 €	988 555 €	966 711 €	1 043 556 €	1 003 575 €	952 120 €



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Les enseignements à retenir sur le stock de la dette 2020 – 2025 sont les suivants :

- Une **baisse de l'encours de 4 millions d'euros, soit 41 %**
- **Aucun recours à l'emprunt depuis 2020**
- Une **augmentation du coût de la dette en 2023 et 2024 liée à la part des emprunts à taux variable. Baisse importante en 2025 qui devrait se poursuivre en 2026.**

Capacité de désendettement

Le niveau d'endettement de la commune doit s'apprécier au regard de la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

La capacité de désendettement est un ratio permettant d'analyser cette composante et donc le risque de défaillance possible des paiements. Elle est égale au rapport entre le stock de dette et les recettes courantes et mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget de la commune.

Le ratio de capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années nécessaires au remboursement intégral du capital de la dette. Le plafond de ce ratio a été établi à 12 ans pour les communes et EPCI par la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022. Une capacité de désendettement inférieure à 8 ans est considérée comme satisfaisante.

Le tableau ci-dessous reprend la capacité de désendettement de la commune depuis 2017 :

	2017	2021	2022	2023	2024	2025
CAF brute	2 007 095 €	2 006 155 €	1 868 186 €	2 318 803 €	2 366 831 €	2 414 395 €
Stock de dette au 31/12	12 628 109 €	8 928 957 €	8 131 900 €	7 333 234 €	6 531 302 €	5 725 249 €
Capacité de désendettement	6,29	4,45	4.36	3.27	2.76	2.37

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

En 2025, la capacité de désendettement de la commune de Montrond-les-Bains de **2,37** années est satisfaisante et en amélioration constante depuis 2021.

DERNIERES ACTIONS REALISEES

Financements long terme et court terme

La commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt long terme depuis 2019.

La dernière action réalisée sur le stock de dette est la consolidation d'un emprunt d'un montant de 800 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole le 28-03/2019 pour une durée de 20 ans, au taux Euribor 3 mois moyenné +0,48 %.

La dernière action de désendettement de la commune a eu lieu en 2019 avec le remboursement par anticipation d'un contrat passé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 050 000 € payé au taux de Euribor 3 mois moyenné +1,98 %.

Valorisation de la trésorerie disponible

Afin de valoriser la trésorerie disponible, la commune a procédé de l'automne à fin décembre 2024 à un remboursement anticipé provisoire de deux lignes d'emprunts contractées auprès du crédit agricole. Ces remboursements de 825 000 € et 500 000 € ont permis **d'économiser 10 000 €**.

Compte tenu des dépenses importantes réalisées en investissement en 2025, il n'y a pas eu d'action de valorisation de trésorerie réalisée.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

ANALYSE DES RISQUES

Répartition de l'encours par type de taux

La commune possède les **deux tiers de son encours de dette à taux fixe et un tiers à taux variable** (sur Euribor 3 mois et Moyenne Euribor 3 mois).

Aucun contrat n'est arrivé à échéance en 2025. Deux contrats arrivent à échéance en 2026.

Position du contrat sur « taux fixe alternatif »

La commune détient un contrat structuré d'un montant résiduel de 544 429 € qui repose sur un montage « taux fixe alternatif ». Il s'agit de stratégie structurée dans laquelle le taux payé sera :

- soit un taux fixe bonifié de 2,48 % tant que la différence est CMS10-CMS02 est supérieure ou égale à 0,60 %,
- soit un taux fixe élevé de 5,50 % si la barrière est franchie.

Actuellement, la barrière est franchie et le taux payé est donc de 5,50 %. Le retour à un taux bonifié n'est pas anticipé avant plusieurs années. Cependant, le coût de sortie de ce contrat est particulièrement élevé, ce qui rend son **refinancement très défavorable**.

STRATEGIE DE GESTION DE DETTE POUR 2026

Perspectives 2026

L'annuité pour l'exercice 2026 est de 803 188 € pour le capital et 148 932 € pour les intérêts, soit une annuité totale de 952 120 €.

Cette annuité est en baisse grâce à la réduction du coût de la dette à taux variable et à l'arrivée à échéance de deux emprunts.

L'encours de la dette sera au 31 décembre 2026 de 4 922 061 €.

Le recours à un emprunt sera étudié en cours d'année afin de financer le programme d'investissement. Une ligne de trésorerie sera également réalisée.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Principaux projets d'investissement pour 2026

ECOLES

Aménagement du Pôle Enfance Jeunesse : aménagement du bâtiment et d'un préau multi-activités

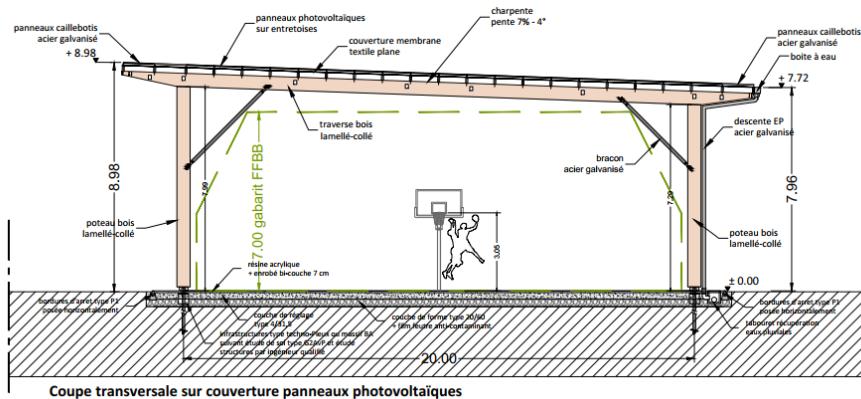


L'espace social accueille pour l'instant une crèche au rez-de-chaussée et des locaux mutualisés à usage social à l'étage. Cependant, suite au déménagement de la crèche, il a été décidé de transformer ces locaux en Pôle Enfance Jeunesse afin d'accueillir un espace périscolaire pour les écoles de la commune. Par ailleurs, l'étage fera l'objet d'aménagements afin de créer de nouveaux espaces adaptés et

accessibles.

En parallèle, afin d'éviter aux enfants de se déplacer jusqu'au complexe sportif Chavanne pour la pratique de l'EPS, l'aménagement d'un préau multi-activités est proposé.

Une enveloppe de **1 083 564,91 €** sera proposée pour 2026 pour la poursuite des travaux d'aménagement du bâtiment en application de l'autorisation de programme et une enveloppe de **1 200 000 €** sera proposée pour l'aménagement de la partie préau multi-activités et des espaces périphériques.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Végétalisation des cours de l'école élémentaire

Situées en cœur de ville, les écoles subissent de plein fouet les effets du réchauffement climatique. Les cours d'écoles, particulièrement imperméabilisées et goudronnées, pourraient être végétalisées afin de créer des îlots de fraîcheur, bénéfiques pour les enfants, mais aussi pour le voisinage. Aussi, des travaux de végétalisation de la cour de l'école élémentaire ont été programmée.

Une enveloppe de **500 000 €** sera proposée en 2026 pour réaliser cet aménagement.



Rénovation intérieur de l'école élémentaire

L'école élémentaire accueille 12 classes dont les sols nécessitent d'être changé. Une première tranche de travaux a eu lieu en 2025 pour changer les sols de certaines classes. Il est proposé de poursuivre cette rénovation en 2026.

Une enveloppe de **30 000 €** sera proposée en 2026 pour le changement des sols.

Le restaurant scolaire nécessite, par ailleurs, la réalisation de travaux pour aménager des vestiaires ainsi que rénover certains espaces dont le bureau.

Une enveloppe de **50 000 €** sera proposée en 2026 pour réaliser ces travaux.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

ENTRETIEN DES BATIMENTS

Confortement des murs des communs côté nord du Château

Les communs côté nord sont constitués de la salle Jehan Gallet et de ses dépendances, ainsi que des locaux occupés par l'association des Amis du château ainsi que des toilettes.

Plusieurs désordres importants menacent la stabilité de ces constructions, notamment au niveau des sanitaires de la salle Jehan Gallet et du local mis à disposition de l'association. Des études ont été réalisées qui ont mis en avant la nécessité de réaliser des travaux de confortement.

Une enveloppe de **230 000 €** sera proposée en 2026 pour la réalisation de ces travaux.

Aménagement de l'immeuble du Restaurant du Château

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Château Bords de Loire, la commune est devenue propriétaire de l'immeuble du Restaurant du Château. Afin de permettre la mise en place d'un nouvel exploitant, ainsi que de la création d'un logement à l'étage, il est nécessaire de réaliser d'importants travaux.

Une enveloppe de **200 000 €** sera proposée en 2026 pour la réalisation de ces travaux.

Travaux dans divers bâtiments

La commune souhaite poursuivre l'entretien et la mise aux normes de ses bâtiments. Cette année, il sera proposé de réaliser des travaux sur divers bâtiments :

- Rénovation de la toiture de l'école maternelle : 25 000 €
- Changement du groupe froid extérieur de la mairie : 30 000 €
- Remplacement des portes de la mairie : 40 000 €
- Aménagement des vestiaires et bureaux du CTM : 45 000 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SECURITE

Passage sur la fibre des caméras de vidéo-protection

29 nouvelles caméras ont été installés pour sécuriser les différents espaces publics et bâtiments de la commune sur les 6 dernières années. Un nouveau serveur a également été mis en place. Une grande majorité de ces caméras fonctionnent à l'aide de modules radio. Or, ceux-ci nécessitent d'être progressivement changés afin de passer sur la technologie fibre.

Il est également prévu de poursuivre l'extension de la vidéo-protection sur certains secteurs, dont notamment la rue de l'Eglise.

Une enveloppe de **60 000 €** sera proposée en 2026 pour ces différents aménagements.

ETUDES

Poursuite des études pour les travaux futurs :

- Poursuite de la voie verte jusqu'à la gare (2^{ème} tranche)
- Travaux d'aménagement de la place Paul Doumer
- Rénovation énergétique du Gymnase Chavanne
- Rénovation énergétique de l'école primaire Les Sources
- Aménagement des bassins de rétention secteur Chantegrillet